

**PRÉAVIS N°: 10/21****OBJET DU PRÉAVIS:        Demande d'un crédit de CHF 293'000.- pour la réfection et l'aménagement de la chaussée et mise en séparatif des canalisations de la rue des Terreaux****CONSEIL COMMUNAL DU 7 décembre 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La COGEFIN représentée par M. Jakup Isufi, a participé à la séance de la commission ad hoc du 10 novembre 2021 en salle Mazan, présidée par Monsieur Avni Iseni, où nous avons entendu Madame Véronique Diserens, Municipale, environnement et voirie, accompagnée de M. Blaise Cordey, Chef de service. Ils ont présenté ce préavis et répondu aux questions, ce dont nous les remercions.

Les membres de la COGEFIN se sont réunis le mardi 23 novembre 2021 pour valider le rapport ci-dessous.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation de la COGEFIN une demande de crédit de CHF 293'000.-- destiné pour la réfection de l'objet cité en titre.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce pas contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

D'un point de vue comptable, l'opportunité d'un tel investissement ne peut être qu'une adéquate décision.

En effet, comme vous avez pu le lire dans le préavis, sans revenir en détail sur le passé, la chaussée de la rue des Terreaux entre le Clos des Terreaux et l'avenue du Fey, soit le long des deux places de parc communales, est en mauvais état. Le coût cumulé de ces remises en état est dû à une détérioration importante. Afin de mettre un terme à ces réparations régulières, le remplacement complet est la meilleure option. Il permettra de garantir une nouvelle durée de vie de l'ordre d'une trentaine d'années.

De manière générale, seuls les intérêts et les charges d'amortissement vont générer de nouvelles charges dans le compte d'exploitation de la commune. La charge d'intérêt est estimée à environ CHF 3'700.- en moyenne par année et la charge d'amortissement à CHF 9'767.- par année

Le financement est donc assuré et c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 10/21;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la chaussée et des canalisations de la rue des Terreaux,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 293'000.- TCC, dont à déduire toute participation ou subside de tiers,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan des services**
  4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
  5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :** M. Jakup Isufi

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 23 novembre:** Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Faqi, Julien Pittet, Simon Benjamin et Jakup Isufi.

Moudon, le 23 novembre 2021

Jakup ISUFI, rapporteur